



Juin 2016

Dossier thématique :

Brexit : *Finally Out*

Le résultat ne s'est pas fait attendre. 51,9% des citoyens britanniques interrogés se sont prononcés pour le Brexit, offrant à l'Union européenne une situation inédite : la sortie d'un Etat membre de l'Union européenne. C'est l'occasion de faire une petite foire aux questions de circonstance.

Est-ce une première ?

Ce sera la première fois qu'un Etat sort mais pas un territoire. Le Groenland (territoire appartenant au Danemark) a obtenu son autonomie par rapport à l'Union suite à un référendum en 1982.

Quelle est la procédure ?

Avant le traité de Lisbonne, il n'existait aucune procédure spécifique concernant la gestion de sortie d'un Etat membre dans les traités européens. Il existe dorénavant une clause de sortie dans le Traité sur l'Union européenne (article 50). Cette clause définit notamment la procédure à suivre.

La décision de sortie appartient au chef d'Etat ou de gouvernement du pays concerné. Il doit officiellement notifier cette décision au Conseil européen. Par la suite s'ouvre une période de 2 ans par défaut (le délai peut être raccourci ou allongé) afin d'organiser les futures relations du pays sortant avec l'UE. Pendant ce temps de négociation, l'Etat sortant ne peut plus voter au sein du Conseil européen ou du Conseil de l'Union européenne. La législation européenne reste en vigueur le temps des négociations. Une fois le texte finalisé, il est soumis au vote et doit être voté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. Une fois le texte final voté, la sortie de l'Etat est effective.

Les Britanniques peuvent-ils revenir sur leur choix ?

Juridiquement, oui. Le référendum britannique n'a qu'une valeur consultative. Le gouvernement est libre de suivre ou pas le résultat. La Chambre des Communes (l'équivalent anglais de l'Assemblée Nationale) peut se prononcer de son côté et outrepasser le vote populaire. Mais ce serait un suicide politique notamment pour les députés représentant les circonscriptions ayant voté pour le Brexit. Le Royaume-Uni perdrait aussi le peu de crédibilité qu'il lui reste auprès des autres pays de l'Union européenne.

Que va-t-il se passer maintenant ?

On ne sait pas encore. L'Union européenne est obligée d'attendre que le Royaume-Uni active l'article 50 du traité de Lisbonne. Tant que le Royaume-Uni n'aura pas fini les négociations, il continuera à appliquer toute la législation européenne (200 traités internationaux et plus de 80 000 pages de législation européenne).

L'anglais va-t-il disparaître de l'Union européenne en tant que langue officielle ?

Non, la modification du régime linguistique est une décision du Conseil de l'Union européenne qui est prise à l'unanimité. Les Etats de l'Est n'ont pas très envie de se mettre au français ou à l'allemand.

Est-ce le début de la fin de l'Union européenne ?

Non





Juin 2016

En bref :

Secret des affaires : rira bien qui rira le dernier

Alors que la rapporteuse du texte se félicitait d'un texte qui devait protéger les lanceurs d'alerte, le Parlement européen s'est retrouvé dans une position inconfortable suite à la condamnation des lanceurs d'alerte français dans le cadre de l'affaire dite des « Luxleaks » sur la base de cette même directive européenne.

Malgré les lamentations et de piètres explications de la part de certains eurodéputés, l'évidence ne peut être niée : la directive, même si le délai de transposition n'est pas fini, n'aurait pu protéger spécifiquement les lanceurs d'alerte qui ne sont pas des journalistes. Dans ce cas, la directive demande à ce que l'activité ciblée soit qualifiée de « faute », « comportement inapproprié » ou « activité illégale ».

Hors, les faits révélés dans le cadre du Luxleaks ne correspondent pas à une activité pénalement répréhensible (selon le droit luxembourgeois) mais moralement condamnable.

Il y a donc une protection effective du secret des affaires mais une protection variable des lanceurs d'alerte. En conclusion, retour à la case départ pour l'Union européenne afin de créer un cadre juridique adéquat permettant de protéger tous les lanceurs d'alerte (surtout s'ils ne sont pas journalistes).

En savoir plus :

[Le Monde](#)

Barroso : un Portugais au service de l'homme doré

Alors qu'il est un des anciens présidents de la Commission européenne les plus détestés, le Portugais José Manuel Barroso a réussi à perdre le peu de bienveillance que le public avait pour lui en se faisant embaucher chez Goldman Sachs pour conseiller la banque sur la manière de gérer les conséquences du Brexit.

Si la très décriée banque a réussi à mettre la main sur une recrue de choix (au carnet d'adresses bien rempli), cette nomination passe très mal notamment vu le passé sulfureux de la banque et le rôle qu'elle a joué dans la crise de 2008 (c'est notamment la banque qui a maquillé les comptes grecs afin qu'ils puissent rentrer dans la zone Euro).

Concernant la clause de non-concurrence qui s'applique aux anciens commissaires et hauts fonctionnaires européens, celle-ci n'est que de 18 mois. Si Mr Barroso a bien attendu la fin des 18 mois afin de trouver un nouveau travail, il n'en reste pas moins que c'est une faute morale grave de la part d'un homme qui a tenu la barre du navire européen pendant 10 ans, notamment pendant la crise financière.

Pour sa défense, l'ancien Commissaire a notamment indiqué que « si l'on reste dans la vie politique, on est critiqué pour vivre aux crochets de l'État, si l'on va dans le privé, on est critiqué pour tirer profit de l'expérience acquise dans la politique ».

La question du statut des anciens fonctionnaires doit donc se poser à nouveau car rien ne devrait interdire à ces hommes et ces femmes de retrouver du travail après s'être mis au service de l'intérêt européen pendant plusieurs années. Néanmoins, la notion de conflit d'intérêts devra être plus clairement définie et encadrée.

En savoir plus :

[Euractiv](#)

Juin 2016

Supplément Été

Les vacances approchent à grand pas (certains d'entre vous sont peut-être déjà en vacances) et le CIED a décidé de faire comme tout le monde : vous proposer un supplément été. Adieu plage, soleil et cocotier ; voici venu le temps du petit jeu pour européen refoulé. En plus, il y a les réponses avec. Donc aucune raison de ne pas jouer!

Complète la grille avec les États membres de l'Union européenne DIFFICILE
☆☆☆

L'info en +

L'Union européenne compte 508 millions d'habitants depuis l'adhésion de la Croatie en 2013, contre 167 millions lors de sa création en 1957.

VERTICAL

1. Slovaquie
2. Allemagne
3. Belgique
4. Malte
5. Luxembourg
6. Letonie
7. Royaume-Uni
8. Finlande
9. Roumanie
10. Italie
11. Suède
12. Chypre
13. Pologne
14. Bulgarie
15. Grèce

HORIZONTAL

1. Pays-Bas
2. Lituanie
3. Croatie
4. Espagne
5. France
6. Estonie
7. Autriche
8. Irlande
9. Portugal
10. République tchèque

Fermeture annuelle

La MdEY/CIED sera fermée pour l'été du 1^{er} au 15 août inclus. Réouverture le 16 août à partir de 10h. Vous pouvez nous laisser tous vos messages sur le répondeur au 01 39 73 63 52 ou par mail à contact@maison europe78.eu.